



## arrêt de travail et sapeur pompier volontaire

Par **kirilka64**, le **13/02/2021** à **15:59**

Bonjour, j'ai actuellement un salarié en arrêt de travail mais qui est présent, pendant cet arrêt, comme sapeur pompier volontaire. Puis-je demander et obtenir une attestation de sa présence auprès de sa caserne ou du SDIS64? Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **13/02/2021** à **16:33**

Bonjour,

Vous pouvez toujours demander mais j'ignore si l'attestation vous sera délivrée...

A toutes fins utiles, je vous rappelle cette Jurisprudence :

- [Arrêt de la Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 12 octobre 2011, 10-16.649, Publié au bulletin](#) :

[quote]

l'inobservation par le salarié de ses obligations à l'égard de la sécurité sociale ne peut justifier un licenciement et que l'exercice d'une activité pendant un arrêt de travail provoqué par la maladie ne constitue pas en lui-même un manquement à l'obligation de loyauté qui subsiste pendant la durée de cet arrêt ; que pour fonder un licenciement, l'acte commis par un salarié durant la suspension du contrat de travail doit causer préjudice à l'employeur ou à l'entreprise

[/quote]

- [Arrêt de la Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 26 février 2020, 18-10.017, Publié au bulletin](#) :

[quote]

l'exercice d'une activité, pour le compte d'une société non concurrente de celle de l'employeur, pendant un arrêt de travail provoqué par la maladie ne constitue pas en lui-même un manquement à l'obligation de loyauté qui subsiste pendant la durée de cet arrêt ; que, dans un tel cas, pour fonder un licenciement, l'acte commis par un salarié durant la suspension du contrat de travail doit causer préjudice à l'employeur ou à l'entreprise

---

ce préjudice ne saurait résulter du seul paiement par l'employeur, en conséquence de l'arrêt

de travail, des indemnités complémentaires aux allocations journalières

[/quote]